Lorsque l'invective prend le dessus sur la culture du débat !

Par Hassan Remaoun, universitaire

J'ai lu ce qu'a écrit Lahouari Addi dans Le Soir d'Algérie du 15 janvier 2012, ceci pour critiquer la contribution que j'avais moi-même publiée dans votre organe en date du 12 janvier. S'il y a des idées dans son texte qui auraient pu apporter un plus à un débat mené de manière sereine, l'aspect caricatural qu'il présente de mes propres positions, et usitant sans retenue aucune du procès d'intention, fausse malheureusement le tout.

Le titre qu'il donne à son papier «L'intellectuel et le général» qui relève du pamphlet, donne déjà une large idée de l'intention de l'auteur. Il cherche à disqualifier ainsi sans aucune forme de procès mon argumentaire en me présentant comme un suppôt stipendié des généraux. Ensuite en citant pas moins de huit fois mon nom dans son discours, me présentant tour à tour comme un partisan de la torture et des tortionnaires ainsi que de «l'écrasement de l'individu par l'Etat», comme quelqu'un qui use du rapport à la nation comme «un religieux du moyen-âge», qui «refuse la limitation institutionnelle des prérogatives du pouvoir exécutif» parce que considérant «que leur mission est sacrée», d'être un archaïque défendant une «conception westphalienne de la souveraineté nationale», d'ignorer «les engagements internationaux» de l'Etat algérien, et de l'évolution du droit international, d'user de la souveraineté nationale «en feignant d'ignorer» sa relation à la souveraineté populaire, d'avoir comme modèle la Corée du Nord, et que sais-je encore…

En fait, celui qui est supposé me porter la contradiction se comporte comme un pilote de course automobile qui se choisit une autoroute après en avoir obstrué toutes les bretelles y donnant accès pour rester seul sur la piste et soliloquer à son aise. Je m'arrêterai là pour ne pas polémiquer, et si j'avais eu tout mon temps j'aurais fait sans doute encore plus court, parce que la mauvaise foi et la condescendance rendent impossible toute discussion féconde.

Ceci dit, je rappellerai quand même que le droit international qu'il faudra peut-être laisser à l'examen des juristes ne doit pas non plus être usité comme une nouvelle «mystique religieuse». C'est un processus social dont la construction ne doit pas se faire sans nous, même si nous-mêmes avons à nous remettre profondément en cause.

Dans le même ordre d'idées, il n'est nullement interdit de se questionner sur le fonctionnement à deux vitesses de la justice internationale réellement existante.

Quant à l'usage de la notion de «souveraineté nationale» par la France durant la guerre de Libération nationale, l'auteur du pamphlet semble oublier que nous-mêmes avions combattu pour notre propre souveraineté nationale et nous l'avons arrachée. Et qu'en avons-nous fait cinquante ans après et que devons-nous faire maintenant ? Comment devons-nous articuler notre nationalité à une citoyenneté qui, malheureusement, est encore à affirmer dans notre pays ? Ceci étant, personne ne rechignera à conquérir aussi le statut de «citoyen du monde», même si pour l'essentiel nous en sommes malheureusement encore loin !

C'est là l'enjeu de mon propos, et toute autre interprétation ne peut relever que du désir de promouvoir ses propres conceptions, sans lésiner sur les moyens utilisés. Un dernier mot enfin à propos de l'arrêt du processus électoral en décembre 1991 : comme ceci a été maintes fois le cas dans le passé, je suis toujours disposé à en discuter, mais avec des interlocuteurs courtois !

H. R.

Boudiaf ou l'impossible compromis

Par Mohand Bakir

On s'arrête trop souvent sur la qualification «juridique» du 11 Janvier 1992. Il est évident qu'il est une rupture dans l'ordre politico-institutionnel, tout comme il était probable que l'entente Chadli-Abassi aboutisse à une rupture de même ordre. Le processus transitionnel initié dans le sillage d'Octobre 1988 était gros de ces deux ruptures potentielles. Donc le coup d'Etat était inscrit dans l'ambivalence même de ce processus.

Boudiaf a su saisir cet enjeu. Sa tentative d'ouverture du «processus du 11 Janvier 1992» sur le peuple reprenait le magnifique enseignement de Larbi Ben M'hidi qui disait : «Jeter la révolution dans la rue, le peuple la prendra en charge.» Le «11 Janvier» était un nécessaire et impérieux barrage à l'islamisme. Boudiaf l'assumait. Mais, en patriote clairvoyant, il tenait, aussi, à en consolider et à en radicaliser le potentiel de rupture avec le système bureaucratique et mafieux. Au cœur de ce coup d'arrêt, aux législatives de la mort de l'Algérie, se lovait la possibilité de liquidation du système rentier bureaucratique. Le génie de Boudiaf est d'avoir placé cela au centre de son action. C'était là son autre 1er Novembre.

Le danger pour le système était tel qu'il ne pouvait laisser Boudiaf agir. Quel compromis aurait pu être possible avec cet homme ? Aucun, en dehors de ce qui sert l'intérêt supérieur du peuple algérien. Avec un autre, il aurait été possible de le contenter avec le sacrifice de quelques têtes sur l'autel de la lutte contre la corruption. Et si, vraiment, Si Tayeb considérait la question sahraouie avec une quelconque sympathie makhzenienne, la question n'aurait pas été insurmontable pour le sérail algérois. Non, il n'y avait pas de compromis possible sur la question de la liquidation de la bureaucratie en place. La démocratisation qu'entendait réaliser Boudiaf était inacceptable. Depuis ses origines, le système s'est toujours accommodé d'un lest, ou plutôt de ballasts islamistes. L'empreinte de la connivence nationalo-islamiste est assez ancienne. Feu Lacheref en a fait les frais avant Arkoun, et avant que n'arrive le tour des Algériennes avec l'infâme code dit de la famille. Et après tout, la poussée Fissiste de ces années 90, bien gérée, ne suppose qu'un rééquilibrage de cette alliance objective ; quitte même à en faire une alliance assumée. Qu'importe qui a décidé. Qu'importe qui a exécuté. L'essentiel est que le coup d'Etat contre Boudiaf, contre son projet de démocratisation, a été avalisé, a priori ou a posteriori, par l'ensemble des composantes du système. L'homme a été tué dans le dos. Il est mort au service de son peuple, et au sommet de son engagement. Sa mort a ouvert la porte à des négociations de redéfinition de l'entente nationalo-islamiste. De dialogue en conférence, de concorde en réconciliation, le dos tourné au peuple, la trahison et la vilenie portées en médailles, l'Etat hybride, bureaucratique et rentier, islamiste et nationaliste, ce monstre mutant vampirise l'Algérie d'aujourd'hui et de demain. **M. B.**

Photo : DR

Mohamed Boudiaf.

PUBLICITÉ

2a
الجزائرية للتأمينات
L'Algérienne des Assurances

CONDOLÉANCES

Le Président-directeur général, le directeur général et l'ensemble du personnel de l'Algérienne des Assurances «2a», profondément affectés par le décès de leur collègue

Mme BELMIHOUB
née BAKOUR Kahina

présentent à toute sa famille leurs sincères condoléances et les assurent en cette douloureuse circonstance de leur profonde sympathie.

Puisse Dieu le Tout-Puissant accueillir la défunte en Son Vaste Paradis.

«A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.»

R54/B1

2a
الجزائرية للتأمينات
L'Algérienne des Assurances

CONDOLÉANCES

Le président-directeur général, le directeur général et l'ensemble du personnel de l'Algérienne des Assurances «2a», profondément affectés par le décès **de la mère de leur collègue M. TALBI Kamel**, présentent à ce dernier ainsi qu'à toute sa famille leurs sincères condoléances et les assurent en cette douloureuse circonstance de leur profonde sympathie.

Puisse Dieu le Tout-Puissant accueillir la défunte en Son Vaste Paradis.

«A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons».

F 45/B1